

M. BRECHAIRE Joël
12, Résidence Les Jardins du LINON
35190 Saint DOMINEUC
Tél. / Fax : 02 23 36 09 26
Portable : 06 12 48 15 62
joel.brechaire@wanadoo.f

Compte-rendu d'activités de la commission Pêche sous-marine de la F.F.E.S.S.M. : Bilan 2008 et projets.

1. Formations

Initiateurs de Pêche sous-marine : Formations et examens dans le Nord, en Guadeloupe et en Bretagne et Pays de la Loire.

2. Stage

Stage d'initiation à la pêche sous-marine, Presqu'île de CROZON du 1^{er} au 4 mai 2008 (50 stagiaires et 30 encadrants) avec des Cours théoriques, quatre sorties en mer (1 encadrant pour deux élèves) et de nombreux ateliers.

3. Compétitions

a. VIEILLE D'OR : Le 3 mai 2008 à PLEHEREL (22)

Organisée par le Club CCESMF d'Ile de France, comme toujours une très bonne organisation pour 23 équipes, une belle réussite.

1er : VALENSISI Gérald et BOULPIQUANTE Lilian de Côte d'Azur
2ème : COUE Olivier et JALLU Vincent du RSSM
3ème : HURON Thierry et GOASDOUE Patrick du NAUTICA Club du Mans
4ème : CHARLOT Pascal et VOSGHIEN Jérôme du CSCE

b. Championnat de France 2008

Organisée par la commission régionale de Pêche sous-marine de la Provence :

Championnat de France individuel 2008

Champion de France M. BONCI David de Provence
Vice Champion de France M. ENRICO Eric de Provence
3^{ème} M. BENOIST David de Provence

Championnat de France en équipe 2008

Champion de France 2008 MAC DANIEL / MADDALUNA de Provence
Vice Champion de France FREDELESY / BERTILE de la Réunion
3ème ODERIGO / BERANGER de Provence

4. Equipe de France

a. Coupe KRISTIANSUND

Compétition internationale en Norvège : Août 2008

L'équipe de France composée de Bruno VALORA, de Daniel BILLANT et Pascal CHARLOT, place la France à la 3ème place.

b. Championnat du Monde 2008

La France termine 11 ^{ème}

Le plus mauvais résultat jamais réalisé par notre nation sur une compétition internationale depuis la création de la FFESSM !

Il faut dire que l'équipe de France et le staff technique ont été choisis par M Roland BLANC et M Xavier SANDRA, passant outre la sélection proposée par la commission nationale de la Pêche sous-marine de la FFESSM.

5. Actions de promotion :

a. RIPE 2008

En association avec la commission apnée, l'équipe des pêcheurs sous-marins, composée de Pierre, Tony et Jean, a participé au RIPE

b. Coupe de l'amitié

Rencontre amicale de Pêche sous-marine, A PORTIVY (56) organisée par le CIBPL

Un adulte accompagné d'une féminine ou d'un jeune de moins de 18 ans donne droit à une bonification. Les prises sont limitées à deux par espèce. Cette rencontre est ouverte à tous les pêcheurs sous-marins et se termine toujours par un buffet !

1^{ère} équipe : VIANDIER Kévin et BRECHAIRE Joël

2^{ème} équipe : LE FLOCH ' LAY Christian et ZAUAOUI Mohamed

3^{ème} équipe : CHAUMONT Eric et GIBARD Benoît

6. Environnement

La Pêche sous-marine est en danger !

Pour des raisons qui lui appartiennent, l'ex président de la FFESSM, a fait des propositions discriminatoires avec des arguments fallacieux lors du grenelle de l'environnement. (~~Texte~~)

Lors du comité directeur national d'octobre 2008, j'ai expliqué au CDN que M. BLANC Roland, avait, lors du COMOP N°12, fait les propositions suivantes, sans aucune concertation avec la commission nationale de la Pêche sous-marine de la FFESSM !

Propositions, que le monde des pêcheurs sous-marins n'accepte pas et considère comme injuste !

Aussi en accord avec les autres fédérations des pêches récréatives nous faisons les propositions ci-dessous (encadrées)

~~Article 6. Engagements spécifiques à la chasse sous marine...~~

~~6.1. Permis de chasse sous-marine~~

~~Le fusil sous marin, arme de 6ème ou de 7ème catégorie, soumise à déclaration si sa puissance le nécessite, est en vente libre. L'acquéreur, qu'il soit mineur ou majeur, n'a pas à justifier d'une quelconque autorisation administrative ou sportive.~~

~~En renforcement de la réglementation en vigueur (décret n° 90 618 du 11 juillet 1990 modifié) qui prévoit que les chasseurs – pêcheurs sous marins sont tenus de se déclarer auprès d'une direction des affaires maritimes ou d'être détenteurs d'une licence délivrée par une fédération sportive agréée, la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins, les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir, les instances représentatives des pêcheurs professionnels et les associations engagées spécifiquement dans la protection de l'environnement se prononcent en faveur de la mise en place d'un permis de chasse – pêche sous marine ou de chasse sous marine, à l'instar de ce qui existe pour la chasse du gibier terrestre, pour des raisons de sécurité.~~

Article 5. Déclaration de l'activité de pêche maritime de loisir

L'ensemble des parties prenantes de la présente charte a accepté la mise en place d'une déclaration préalable de l'activité de pêche de loisir.

Lors de cette déclaration préalable et gratuite, chaque usager recevra une information sur les bonnes pratiques et la sécurité.

Le pêcheur de loisir s'engagera à les respecter. Les bonnes pratiques sont celles qui assurent la pérennité des ressources et des écosystèmes marins et littoraux.

Ci-dessus la proposition des autres fédérations de pêche loisir. L'ensemble des pêcheurs sous-marins adhèrent à l'article 5 et considèrent toutes autres propositions comme une discrimination !

6.2. Interdiction de certaines pratiques

Grenelle de l'environnement – Rapport du Comité opérationnel n° 12 « Gestion intégrée de la mer et du littoral » 37

Les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir, les instances représentatives des pêcheurs professionnels et les associations engagées spécifiquement dans la protection de l'environnement s'associent à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins pour son engagement à interdire certaines pratiques, comme la corde (pratiquée essentiellement en Méditerranée) ou la chasse - pêche à l'aide d'un scooter sous-marin, et s'engagent à développer la communication sur ces interdictions, selon des modalités à déterminer avec les administrations.

Nous sommes en accord avec ces propositions

6.3. Création de période de repos biologiques renforcées

~~La Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins, les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir, les instances représentatives des pêcheurs professionnels et les associations engagées spécifiquement dans la protection de l'environnement sont favorables à la mise en place par les administrations compétentes de périodes de repos biologiques pour certaines espèces spécifiquement chassées ou l'interdiction totale de la chasse-pêche sous marine pendant des périodes déterminées de l'année, selon des modalités à déterminer avec les organismes scientifiques et les administrations, pour préserver la ressource quand cela est nécessaire.~~

6.4. Limitation des quantités chassées

~~La Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins, les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir, les instances représentatives des pêcheurs professionnels et les associations engagées spécifiquement dans la protection de l'environnement sont favorables à la mise en place de limitations des quantités des prises des chasseurs-pêcheurs sous marins pour chaque sortie en mer, selon des modalités à déterminer avec les organismes scientifiques et les administrations.~~

Article 1. Gestion de la ressource

Les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir, les instances représentatives des pêcheurs professionnels et les associations engagées spécifiquement dans la protection de l'environnement s'engagent à apporter leur concours, dans la mesure de leur capacité pour participer au recueil de l'information sur l'activité de pêche maritime de loisir et les délivrer aux instances administratives et scientifiques.

A cette fin, des outils de recueil de l'information pourront être mis en place par les instances représentatives de la pêche de loisir.

Les signataires admettent que, en s'appuyant sur les informations recueillies par les scientifiques et le cas échéant complétées par celles des associations représentatives de la pêche maritime de loisir, des modifications de la réglementation pourront être proposées

- Portant sur les tailles minimales de capture quand cela peut apparaître nécessaire pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée,
- pour ajouter ou retirer des espèces à celles déclarées menacées,
- visant à définir des périodes de repos biologiques pour certaines espèces, par région
- visant à établir une limitation de prise journalière pour certaines espèces.

Les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir en mer et les associations engagées spécifiquement dans la protection de l'environnement s'engagent à communiquer et à se concerter sur ces différents thèmes.

Ci-dessus la proposition des autres fédérations de pêche loisir. Nous sommes en accord avec l'article 1 sur la gestion de la ressource, aussi une réglementation spécifique n'est pas envisageable car encore une fois discriminatoire !

La commission nationale de la Pêche sous-marine de la FFESSM n'est pas contre : les réserves, les quotas, les périodes de repos biologique et le permis, **à la seule condition que toutes ces mesures s'appliquent à l'ensemble des pêches récréatives !**

Aussi, devant le danger que représentent ces propositions et à la demande de très nombreux pêcheurs sous-marins, en association avec FCSMP nous avons écrit au Président de la république, à plusieurs ministres et à de nombreux députés !

M. BLANC pense que j'ai une « courte vue », l'avenir nous le dira !

6.5. Limitation des compétitions de chasse sous-marine

~~Les instances représentatives des pêcheurs professionnels et les associations engagées spécifiquement dans la protection de l'environnement prennent acte de l'engagement de la Fédération Française d'Etudes et Sports Sous Marins pour la suppression des compétitions de chasse / pêche sous marine selon des modalités à déterminer avec les administrations concernées.]~~

Des démarches sont en cours, auprès du ministère de la jeunesse et des sports, pour demander l'application du code du sport, et une réflexion est menée par la commission nationale de la pêche sous-marine de la FFESSM pour revoir les modalités des compétitions !

Donc en conclusion nous demandons la suppression de cet article qui sera géré par le ministère des sports

Amitiés

Le Président de la commission nationale
De pêche sous-marine
Joël BRECHAIRE



Proposition de Projet pour 2009

(Par Joël BRECHAIRE, candidat à la présidence de la commission nationale de la Pêche sous-marine de la FFESSM)

Formation

Formation de cadres, dans toutes les régions et départements (base de la promotion et du développement) :

1. Revoir le cursus de formation (Avec les autres commissions, passerelles, etc. ...)
2. Inclure dans la formation une grande partie sur l'éthique et développement durable

Promotion et Pêche sous-marine de loisir

1. Mise en place de week-end stages d'initiation à la pêche sous-marine vers le public
2. Mise en place de d'école de pêche sous-marine sur une journée pour répondre à la demande des clubs ou CODEP
3. Besoin de la mise en place d'un passeport découvert pour les stages
4. Proposer la charte du pêcheur responsable crée par FCSMP
5. Proposer affiches, plaquettes et divers documents à tous les pêcheurs sous-marins
6. Développer les rencontres amicales et colloques

Environnement

1. En association avec FCSMP (Qui a déjà fait un gros travail) nous allons mettre dans tous les groupes de travail (Parc marin, NATURA 2000, etc. ...) des représentants
2. Recenser toutes les réglementations, afin d'harmoniser l'ensemble des règlements des pêches récréatives
3. Etre présents dans le futur grenelle de la mer qui devrait bientôt se mettre en place

Communication

1. Informer sur ce qui existe (site Internet, SUBAQUA, Presse Locale, régionale et nationale, forum, etc. ...)
2. Communiquer avec tous les présidents des commissions régionales de pêche sous-marine.
3. Accentuer la communication et les échanges avec tous les adhérents de la FFESSM.
4. Nous faire connaître auprès du public.



Calendrier 2009.

(Proposition du CIBPL en attendant les autres régions)

Stage d'initiation à la Pêche sous-marine :

1. 20 et 21 juin 2009 : Belle Ile (56) : 20 places
2. 12 et 13 septembre 2009 : Saint Briac (22) : 20 places

Rencontre amicale et inter club de Pêche sous-marine :

1. 2 mai 2009 : Vieille d'or (56)
2. 13 juin 2009 : Challenge RSSM
3. 10 octobre 2009 : Coupe de l'amitié (35)

Ecole de Pêche sous-marine :

1. 30 mai 2009 : Département 44
2. 3 octobre 2009 : Département 35